



# Les cadres et l'hyper connexion Vague 2

---

Sondage Ifop pour Securex

N° 114853

Contacts Ifop :

Romain Bendavid / Delphine Poët

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

01 45 84 14 44

[prenom.nom@ifop.com](mailto:prenom.nom@ifop.com)

Juillet 2017



# 1 | La méthodologie

## Etude réalisée par l'Ifop pour Securex

### Echantillon



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **1002** personnes représentatives de la population cadres âgée en activité.

### Méthodologie



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, secteur d'activité, région).

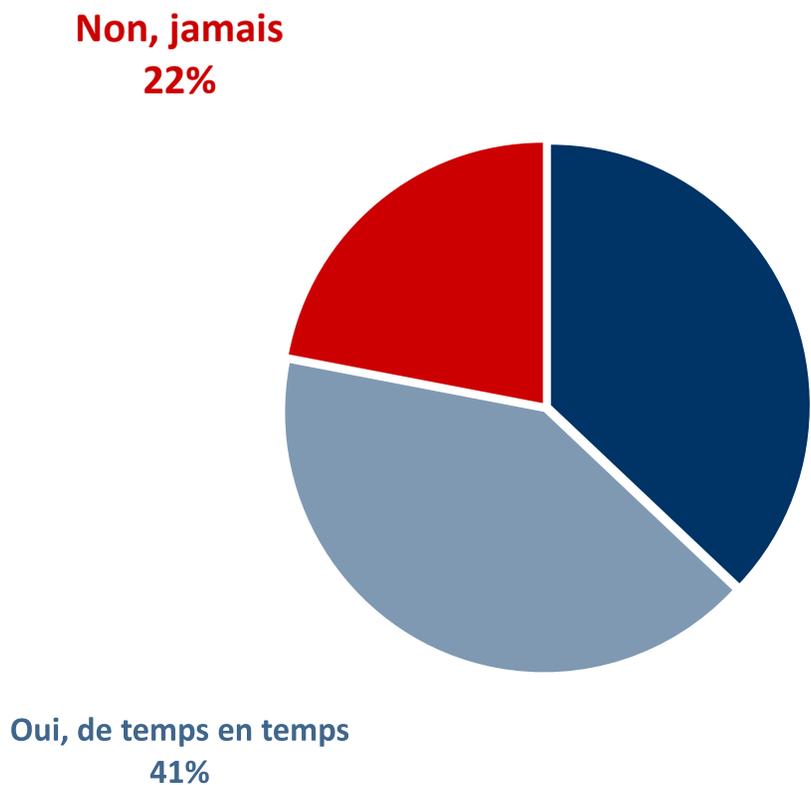
### Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 7 au 10 juillet 2017.

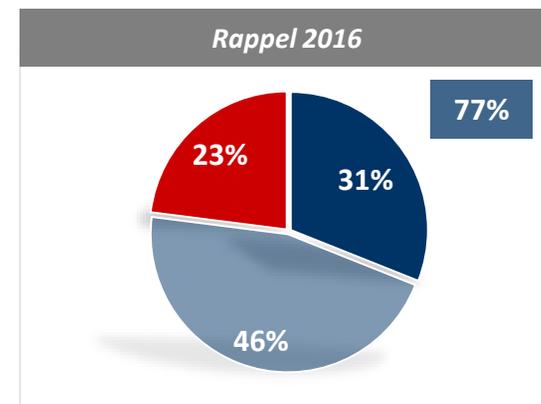
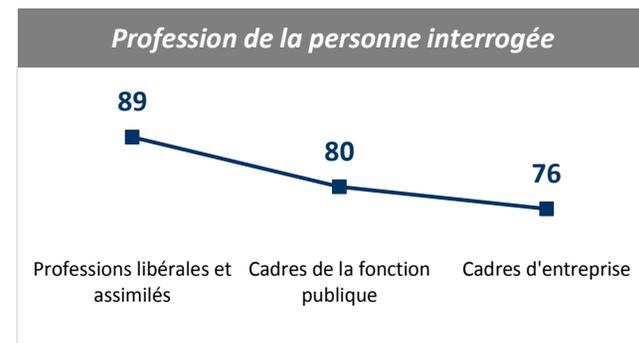
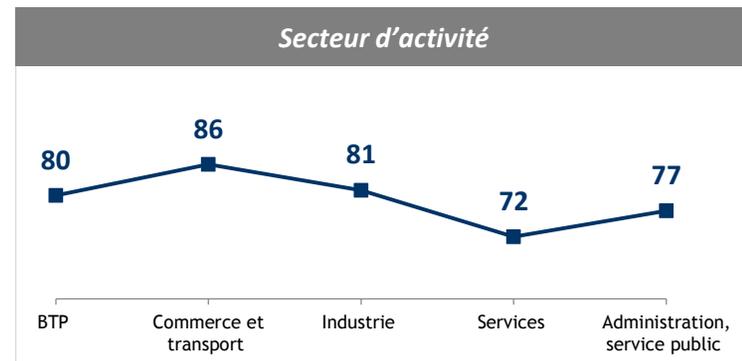
# 2 | Les résultats de l'étude

**QUESTION :** Pendant vos week-ends ou vos vacances, consultez-vous vos communications professionnelles (emails, sms, appels, ...) ?



**TOTAL Oui**  
78%

Focus : « TOTAL Oui »

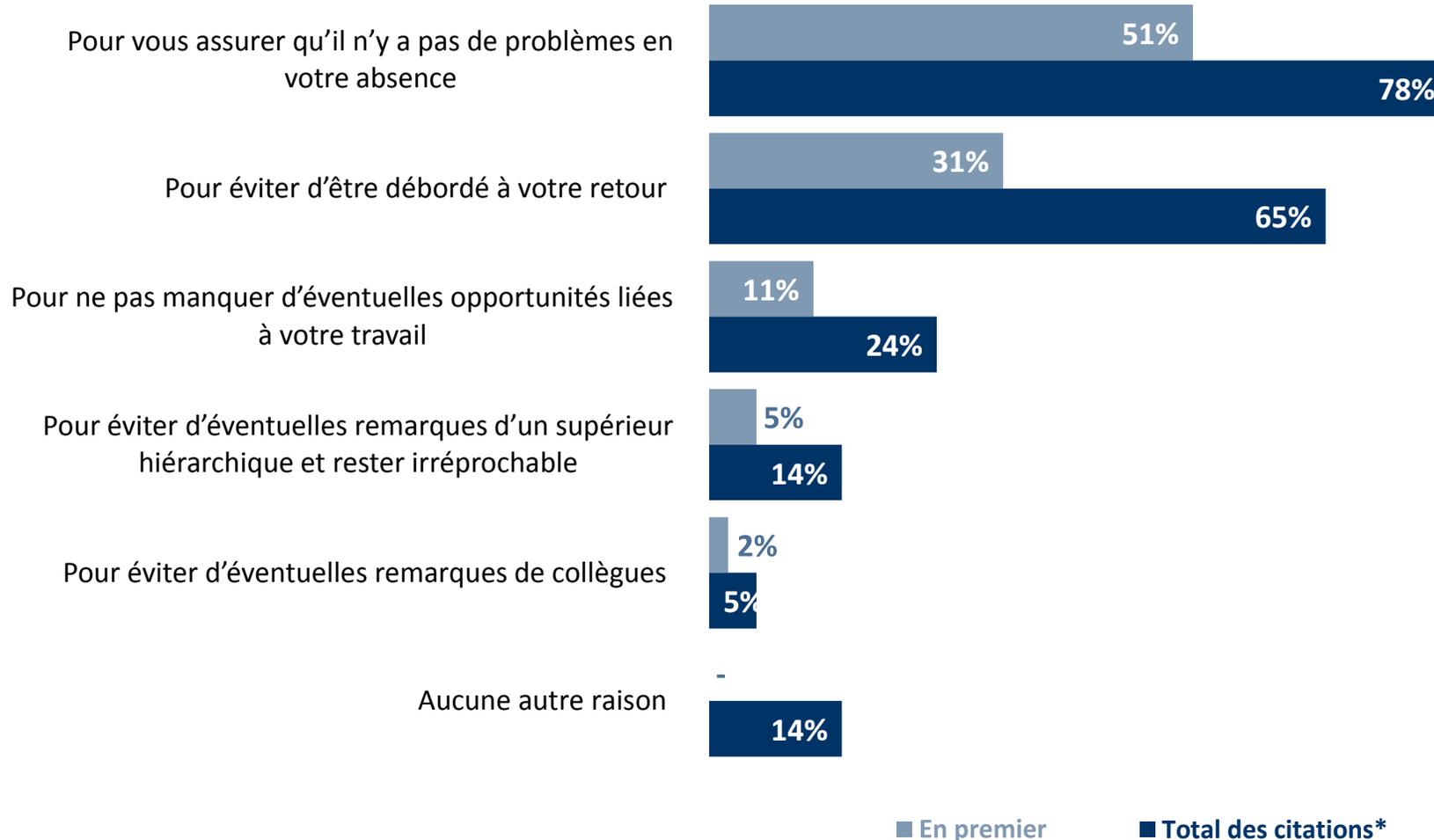


(\*) Etude Ifop pour Securex réalisée auprès d'un échantillon de 1 001 personnes, représentatif de la population cadres âgée de 18 ans et plus, par questionnaire auto-administré en ligne du 11 au 13 mai 2016 selon la méthode des quotas.

# Les principales raisons de la consultation des communications professionnelles durant les weekends et les vacances

**QUESTION :** Pour quelle(s) raison(s) consultez-vous vos communications professionnelles (emails, sms, appels, ...) ? En premier ? Et ensuite ?

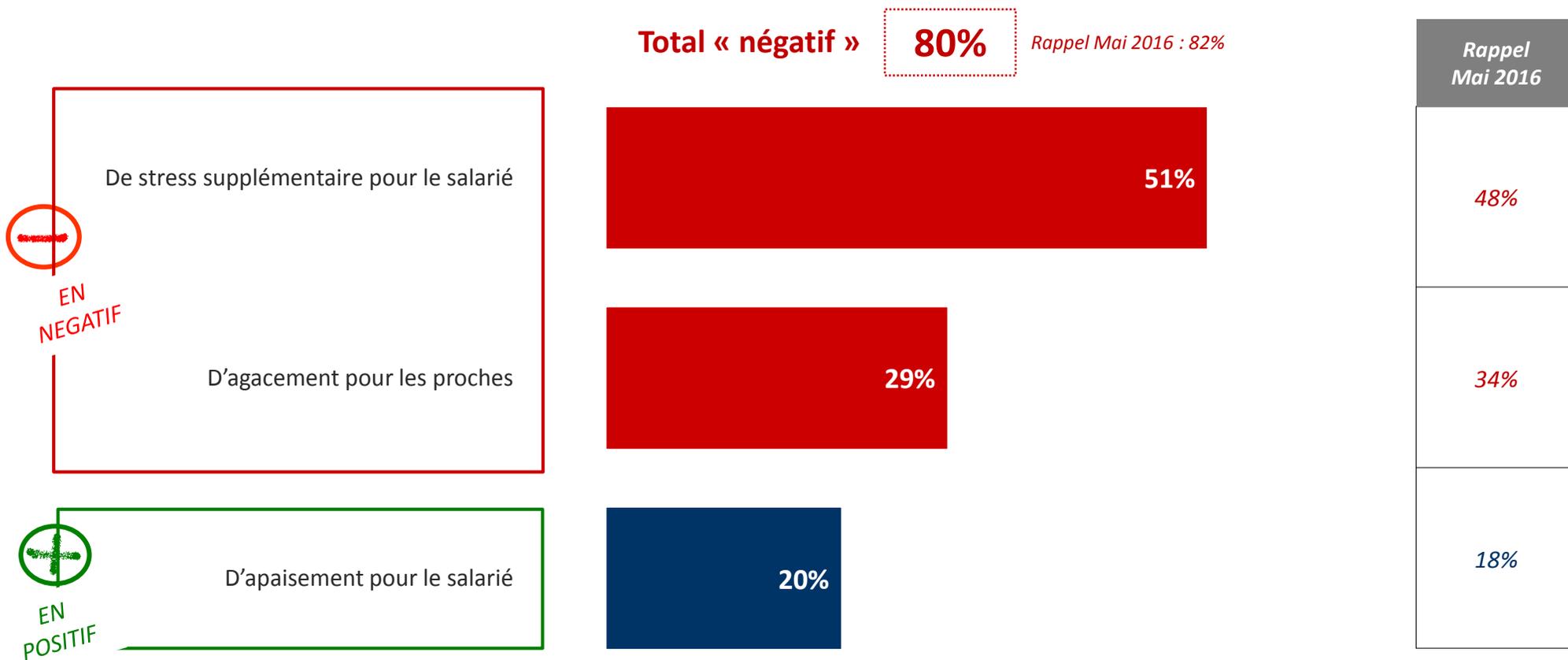
Base : aux cadres qui consultent leurs communications professionnelles pendant leurs week-ends et leurs vacances, soit 78% de l'échantillon



Remarque Ifop : pas de comparaison possible avec la vague précédente en raison de l'ajout de l'item de réponse : « Pour éviter d'éventuelles remarques de collègues ».

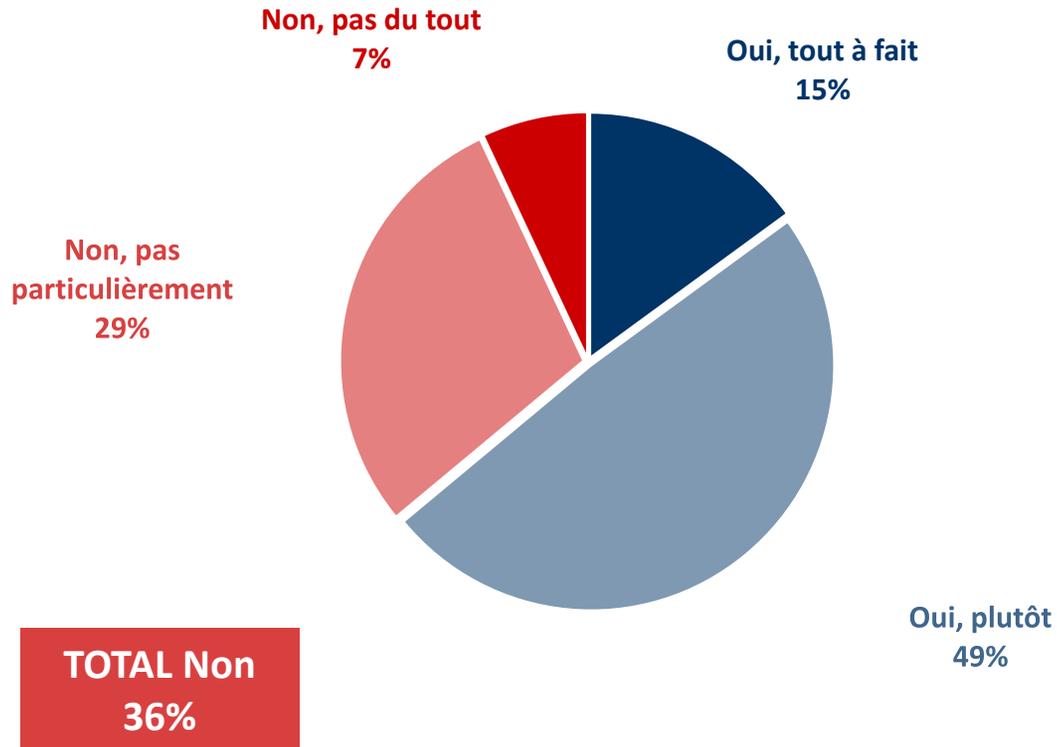
(\*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner deux réponses

**QUESTION :** La possibilité d'un accès permanent et simplifié aux outils de communication professionnelle (emails, téléphone, sms, ...) y compris en dehors du temps de travail est-il selon vous plutôt une source ... ?



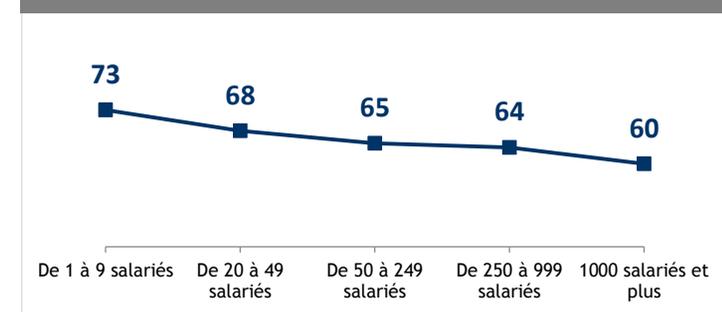
**QUESTION :** Les nouvelles technologies de communication (internet, email, smartphone, ...) dans le monde professionnel contribuent-elles, selon vous, à améliorer la qualité de vie au travail ?

**TOTAL Oui**  
64%

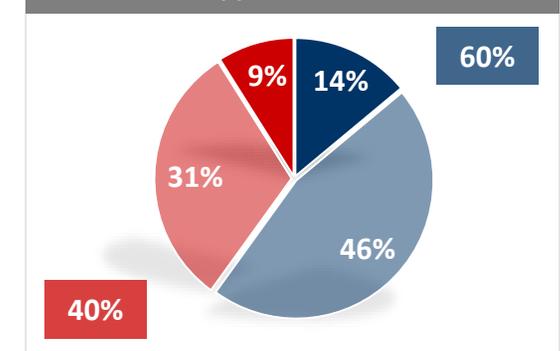


Focus : « TOTAL Oui »

Secteur d'activité



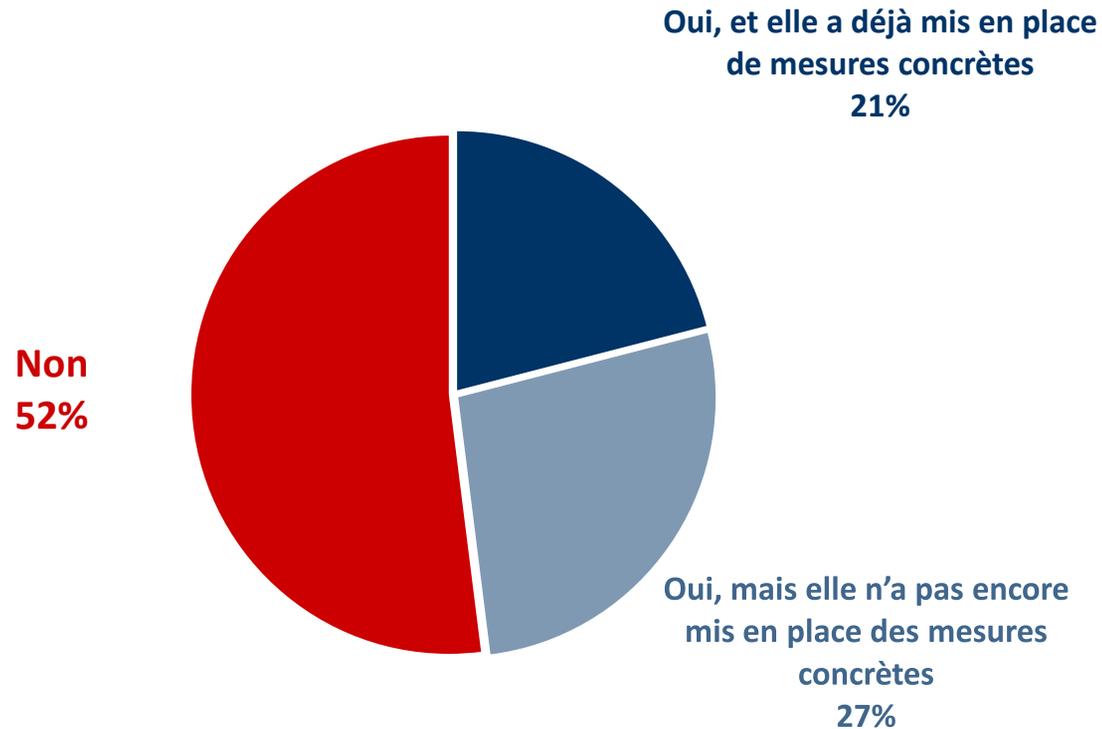
Rappel Mai 2016



*Le droit à la déconnexion est le droit pour le salarié de ne pas être joignable en permanence pour des motifs liés à son travail. Ce droit lui assure la possibilité, en dehors des heures de travail, de se couper des outils numériques le rendant joignable dans le cadre professionnel (Internet, téléphone mobile...)*

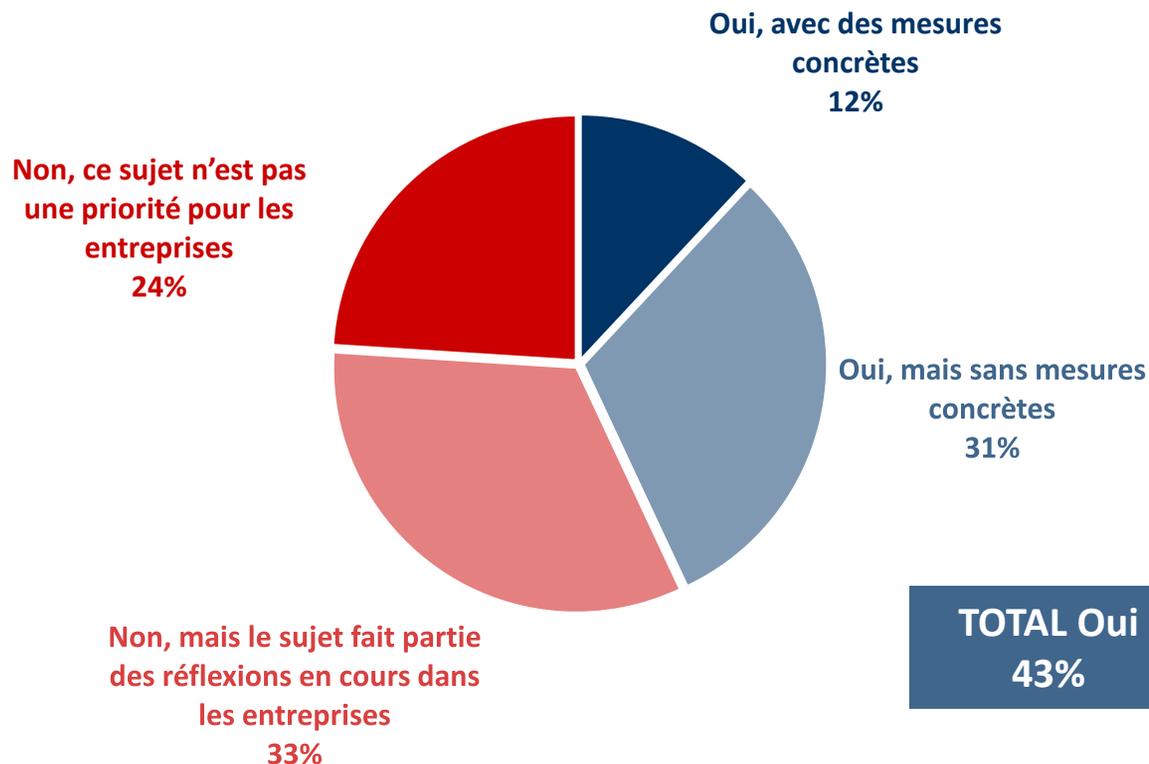
**QUESTION :** Votre entreprise s'est-elle engagée dans l'application du droit à la déconnexion ?

**TOTAL Oui**  
**48%**

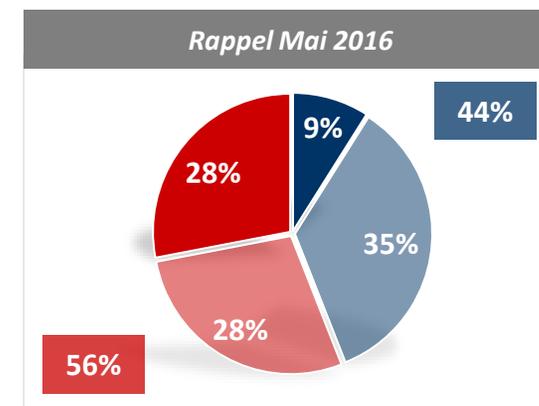
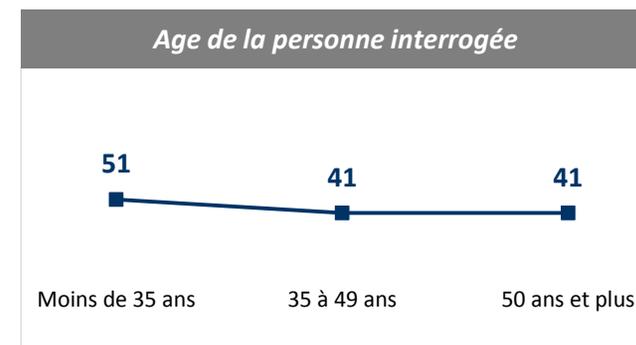
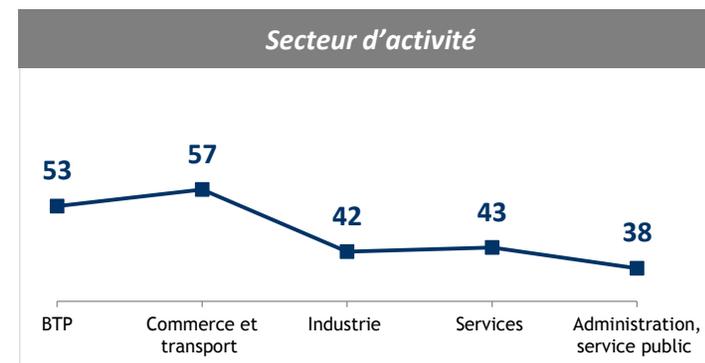


**QUESTION :** Plus généralement, pensez-vous que la qualité de vie au travail ou le mieux vivre au travail est correctement pris en compte par les entreprises ?

**TOTAL Non**  
57%



Focus : « TOTAL Oui »



# 3 | Les principaux enseignements de l'étude

**Plus des 3/4 des cadres (78%) consultent leurs communications professionnelles telles que leurs emails, sms ou appels pendant leur temps de loisirs, c'est-à-dire pendant les week-ends et les vacances.**

Si ce score est stable (+1 point par rapport à la vague de 2016), **l'intensité de ces consultations est en hausse**. 37% des personnes interrogées les consultent en effet « souvent », soit une progression de 6 points en un an (contre 41% « de temps en temps », -5 points).

Les écarts les plus importants sont constatés sur le type de profession. Les professions libérales les consultent davantage (89%) que les cadres de la fonction publique (80%), eux-mêmes les consultant plus que les cadres d'entreprise (76%). Ce type de consultation croît avec les responsabilités d'encadrement pour culminer à 90% chez les cadres encadrant plus de 10 personnes (contre 70% chez ceux n'exerçant pas de responsabilités d'encadrement). Enfin, cette consultation en dehors des périodes de travail s'élève à 86% chez les cadres du secteur « Commerce et Transport ».

**La recherche de réassurance associée à la difficulté de déléguer constitue la raison prioritaire de consultation de ses communications professionnelles pendant les périodes de loisirs.**

Au sein des cadres concernés, une majorité (51%) consulte d'abord ses communications professionnelles pour s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes en leur absence. C'est donc le motif le plus dépendant des autres salariés qui est le plus mis en avant. Il est possible de l'analyser comme une difficulté à déléguer pendant leur absence, que ce soit à des personnes qu'ils encadrent ou à des collègues, le score de cette dimension étant identique selon l'exercice ou non de responsabilités d'encadrement.

Vient ensuite un enjeu d'organisation à travers le souhait de ne pas être débordé à son retour (31% citent cette raison en premier). Ce motif de planification est davantage cité par les cadres de la fonction publique (37%). La volonté de ne pas manquer d'éventuelles opportunités professionnelles est nettement moins citée (11%). Enfin, le souhait d'éviter des conflits potentiels est marginal que ce soit les remarques d'un supérieur hiérarchique (5%) ou celles d'un collègue (2%).

**La possibilité d'un accès permanent et simplifié aux outils de communication professionnelle est vécue de manière anxiogène.**

**Cet accès aux communications professionnelles pendant leurs congés ou leurs week-ends est désormais considéré comme un facteur de stress par une majorité de cadres (51%, +3 points).** Au global, les conséquences sont négatives pour 80% des personnes interrogées, 29% pointant dans le même temps des dommages collatéraux, évoquant « une source d'agacement pour les proches ». Cette dernière dimension est plus prégnante chez les professions libérales (44%). Elle est toutefois en baisse de 5 points, les cadres prenant de plus en plus sur eux cette situation anxiogène. A l'opposé, seul un cadre sur cinq (20%, + 2 points) estime que l'accès à ces outils est source d'apaisement pour le salarié.

**Or, les perspectives de faire redescendre ce niveau de pression ne sont pas encourageantes.**

La reconnaissance officielle du droit à la déconnexion (loi travail du 8 août 2016) constitue un levier de premier plan pour limiter cette situation de stress. **Mais dans la réalité, une majorité de cadres (52%) affirme que son entreprise ne s'est pas engagée dans l'application du droit à la déconnexion.** Cette proportion s'élève à 63% dans les entreprises de moins de 50 salariés. Parmi les 48% qui estiment au contraire que leur entreprise s'est engagée dans l'application de ce droit, seuls 21% déclarent que leur entreprise a déjà mis en place des mesures concrètes, 27% affirmant que si leur entreprise s'est engagée, cela ne s'est pas encore traduit par des mesures concrètes.

**L'usage professionnel des nouvelles technologies est de plus en plus perçu favorablement lorsque celles-ci sont utilisées pendant le temps de travail.**

**Autant l'accès à ces outils dans une optique professionnelle est perçue comme une source de stress, autant leur utilisation dans le cadre du temps de travail a un impact positif sur la qualité de vie au travail.** 64% des cadres considèrent en effet qu'elles permettent d'améliorer la qualité de vie au travail soit une hausse de 4 points sur un an. Plus la taille de l'entreprise est réduite, plus cette perception d'un impact bénéfique est partagée, de 60% pour les entreprises de 1000 salariés et plus à 73% pour les entreprises de 1 à 19 salariés.

**Ce n'est donc pas le principe d'un usage des nouvelles technologies dans l'environnement professionnel qui est remis en question mais le fait qu'elles contribuent à rendre poreuse la frontière séparant vie privée et vie professionnelle.**

**La prise en compte de la qualité de vie au travail par les entreprises demeure insuffisante.**

88% (-3 points) des cadres estiment que cet enjeu n'est pas correctement pris en compte par les entreprises. Plus précisément, une majorité (57%) affirme que le sujet n'est pas une priorité pour les entreprises et 31% estiment que, bien que correctement pris en compte, le sujet fait partie des réflexions en cours.

Les plus jeunes (moins de 35 ans) sont toutefois plus nombreux à penser que les entreprises tiennent compte de ces problématiques (51% contre 41% pour les plus de 35 ans). 60% des professions libérales et 57% des cadres travaillant dans le secteur du « commerce et transport » partagent également cet avis.